Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20261005-D2026_44-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : **13** – Votants : **15**

Le cinq octobre deux-mille-vingt-six, les membres du Conseil Municipal de Moncontour se réunissent à la Mairie, sous la présidence de M. David HELLIO, Maire.

Sont présents : David HELLIO, Julie GAUDIN, Gwenael LIECHTY, Fanny PROCUREUR, Jacques DENIS, Carole TARDIVEL, Sophie LANGUILLE, Vanessa CLAIR-MARTY, Christiane LE RAY, Sophie BARBAUX, Anne-Gaud MILLORIT, Magalie MOUYSSET, Dimitri LE QUERE

Sont absents excusés : Enguerrand ROUZIC donne procuration à Anne-Gaud MILLORIT, Fabrice JEGLO donne procuration à Carole TARDIVEL

Secrétaire de séance : Anne-Gaud MILLORIT

D2026-44 : REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL : MONCONTOUR, TREDANIEL, PLEMY

Mme Fanny PROCUREUR, adjointe aux affaires scolaires informe l'assemblée que la commune de Moncontour s'est engagée dans une réflexion concernant l'avenir de l'école publique La Fleur des Prés, et plus largement sur l'organisation scolaire à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, les élus de Moncontour ont rencontré les élus de Trédaniel et Plémy, ainsi que M. RAULT, inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Lamballe.

Ces échanges ont notamment porté sur la possibilité de mettre en place un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) associant les communes de Moncontour, Trédaniel et Plémy.

Cette réflexion intervient dans un contexte de baisse durable des naissances sur le territoire, entraînant une diminution progressive des effectifs scolaires et pouvant conduire, à terme, à des organisations pédagogiques comportant un nombre important de niveaux au sein d'une même classe.

La mise en place d'un RPI pourrait permettre de mutualiser les effectifs scolaires des trois communes et de rechercher une organisation pédagogique plus adaptée à l'évolution démographique du territoire.

Mme Fanny PROCUREUR rappelle que la création d'un RPI constitue à ce stade une hypothèse et qu'aucune décision n'a été prise à ce stade concernant l'organisation future des écoles et propose à l'assemblée de poursuivre les échanges avec les communes de Trédaniel et Plémy ainsi que les services de l'éducation nationale afin d'étudier précisément les différentes possibilités d'organisation, leur conséquences pédagogiques, matériels, financières et administratives.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20261005-D2026_44-DE

Anne-Gaud MILLORIT précise que cette question lui semble prématurée. En effet, il n'y a pas eu de réunion avec l'ensemble des parents et estime que les échanges doivent aussi avoir lieu avec Bréhand, les directions des écoles, les représentants de parents d'élèves. Afin d'étudier les différentes possibilités qui s'offre à Moncontour, Anne-Gaud MILLORIT demande le report du point à une prochaine séance de conseil.

Monsieur le Maire dit qu'il a entendu les arguments de Mme MILLORIT et décide de soumettre le point au vote.

Le conseil municipal décide à 12 voix pour et 3 contre :

- d'émettre un avis favorable à la poursuite de la réflexion relative à la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal associant les communes de Plémy, Trédaniel et Moncontour,

- de poursuivre les échanges avec les communes concernées et les services de l'Education Nationale afin d'étudier les modalités, les conditions et les conséquences d'une éventuelle mise en place de ce regroupement.

- de préciser que cette délibération ne vaut pas décision définitive de création du RPI

Pour extrait conforme,
Le maire, David HELLIO